

Pont de Fleurville : le sénateur Patrick Chaize dépose (aussi) un projet de loi



Patrick Chaize, sénateur Les Républicains de l'Ain. Photo Catherine Aulaz

Après le contentieux entre le conseil départemental de l'Ain et une association environnementale, qui a retardé la construction du pont [Jacques Chirac](#), qui sera érigé à Fleurville entre le département et la Saône-et-Loire, les élus se mobilisent.

Le sénateur (Les Républicains) [Patrick Chaize](#), annonce avoir déposé « une proposition de loi visant à renforcer la sécurité juridique des projets d'infrastructures publiques, notamment ceux portés par les collectivités territoriales ».

Ce texte fait suite à [celui déposé à l'Assemblée nationale](#) par les députés [Xavier Breton](#) (LR) et [Benjamin Dirx](#) (Renaissance), députés de l'Ain et de Saône-et-Loire. Le sénateur part du constat que « de nombreux projets structurants sont ralentis par des contentieux longs et complexes. Ces retards peuvent entraîner des surcoûts importants, nuire aux usagers et compromettre l'intérêt général, [comme l'illustre le contentieux](#) de plus de quatre ans relatif au pont interdépartemental de Fleurville ».

La proposition de loi du parlementaire aindinois veut équilibrer « protection de l'environnement, respect du droit au recours et exigences de continuité du service public ».

Sous la houlette des élus de l'Ain, le pont de Fleurville fait l'actualité dans les deux hémicycles.